



Formulaire d'inscription (individuel)

Programme de leadership en santé et sécurité au travail

Veillez noter qu'il doit y avoir au moins deux candidatures retenues pour que le programme soit offert dans ton école, alors demande à un(e) ami(e) de te joindre! Autrement, sois ouvert à travailler avec un autre élève pour mener le programme.

La Commission des accidents du travail est à la recherche d'élèves du secondaire (deux par école) à titre de leaders en santé et sécurité au travail. À la fin du programme, chaque leader recevra 500 \$ (1 000 \$ par équipe).

Exigences du programme (résultats attendus) :

1. **Assister à une séance d'orientation et de formation obligatoire d'un jour** au centre communautaire de Hunter River **le vendredi 19 octobre 2018**. Le kilométrage est payé, et il s'agit d'une journée pédagogique, alors tu ne manqueras pas de cours. À noter que la séance est offerte en anglais seulement.
2. Travailler en équipe à l'**organisation de quatre activités** dans ton école. Se déroulant entre novembre et mars, celles-ci doivent sensibiliser les autres élèves à la santé et la sécurité au travail.
3. Travailler sous la supervision de la conseillère pédagogique auprès des jeunes et **maintenir une présence dans les médias sociaux en vue de promouvoir la santé et la sécurité au travail, ainsi que vos activités.**
4. Documenter les activités et rédiger un **résumé final** sur l'ensemble des activités organisées.

Élève admissible :

- Élève de 11^e ou de 12^e année
- Bonne capacité à tisser des liens avec les autres élèves et à coordonner ses activités avec le personnel scolaire
- Désir de se renseigner sur la sécurité au travail et d'aider les autres à se renseigner sur le sujet
- Désir de poursuivre ses études ou de suivre une formation quelque temps après le secondaire

Si tu as des questions sur le programme de leadership en santé et sécurité au travail ou sur le processus de demande, communique avec la conseillère pédagogique auprès des jeunes :

Courriel : ohs.youthed@gmail.com ou tél./textos : 1-902-626-5661

Envoie le formulaire dûment rempli à la conseillère pédagogique auprès des jeunes, à ohs.youthed@gmail.com ou au 1- 902-626-5661, d'ici **le 28 septembre 2018**.

Tu peux l'envoyer par **courriel** ou **prendre une photo** de ton formulaire rempli et envoyer l'image par **texto**.

Au moment de remplir le formulaire (envoi par courriel ou impression), n'oublie pas ce qui suit :
(1) sauvegarde le PDF sur ton disque dur, (2) sauvegarde le fichier (dûment rempli); et
(3) joins le PDF final à ton courriel de soumission de candidature.



Soumettre le formulaire dûment rempli à :
La conseillère pédagogique auprès des jeunes
Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É.
ohs.youthed@gmail.com
1-902-626-5661

Élève individuel Formulaire de demande

Nom :		Adresse postale :	
N° de tél. à domicile :	N° de cellulaire :		
Courriel :			
École secondaire :			Année :
Nom du coéquipier (<i>si tu ne remplis pas un formulaire de demande en équipe</i>) :			
Précise tes qualités et/ou les activités auxquelles tu as pris part qui montrent ta capacité à tisser des liens avec les autres élèves :			
La tenue d'un jeu-questionnaire sur la santé et la sécurité au travail à l'heure du dîner est un exemple d'activité de sensibilisation que tu peux organiser à ton école. Précise huit détails dont tu dois t'occuper pour tenir une telle activité. (Exemple – Obtenir la permission de la direction.)			
Nomme deux défis que tu pourrais rencontrer en tant que leader en santé et sécurité au travail dans ton école; comment pourrais-tu relever ces défis? (Exemple – Amener les élèves à participer à l'activité prévue.)			
Nomme un avantage et un défi de travailler en équipe à l'organisation et à la tenue d'une activité. Comment pourrais-tu relever ce défi?			
Pourquoi souhaites-tu devenir un leader en santé et sécurité au travail à ton école cette année?			

REMARQUE : Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis conformément à l'article 31c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée), et serviront à l'administration du Programme de leadership en santé et sécurité au travail. Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la personne-ressource indiquée dans le présent formulaire, aux coordonnées fournies. Les renseignements fournis à la Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard sont protégés conformément aux dispositions de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*.